

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement aux zones 46049Ha, 46050Ca, 46053Hb, 46054Ha et 46055Hc*, R.C.A.4V.Q. 261 (révision des marges arrière, quartier 4-6, district électoral de Saint-Rodrigue).

Lors d'une séance tenue le 22 septembre 2026, le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg a adopté le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement aux zones 46049Ha, 46050Ca, 46053Hb, 46054Ha et 46055Hc*, R.C.A.4V.Q. 261 (révision des marges arrière, quartier 4-6, district électoral de Saint-Rodrigue).

Le projet de règlement R.C.A.4V.Q. 261 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement modifie le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme* relativement aux zones 46049Ha, 46050Ca, 46053Hb, 46054Ha et 46055Hc.

Ces zones sont situées approximativement à l'est de la 1^{re} Avenue, au sud du parc Maurice-Lortie et de la 48^e Rue Est, à l'ouest de la 5^e Avenue Est et de son prolongement vers le sud, ainsi qu'au nord de l'autoroute Félix-Leclerc.

Dans les zones 46049Ha, 46053Hb, 46054Ha et 46055Hc, la marge arrière est diminuée à 5,5 mètres pour tout type de bâtiment.

Dans la zone 46050Ca, la marge arrière est diminuée à 6,5 mètres.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le **8 octobre 2026, à 19h, à l'Édifice René-Bédard, au 160, 76^e rue Est (Salle La Cité - RC2(30)).**

Au cours de cette assemblée, un représentant de la Ville expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Conformément à la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*, R.V.Q. 2705, ce projet de règlement peut être soumis à des mesures de consultation complémentaires, dont une période de consultation écrite suivant l'assemblée de consultation ci-dessus annoncée.

Consultez : <https://www.ville.quebec.gc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/index.aspx> pour plus d'informations.

Québec, le 24 septembre 2026

L'assistante-greffière d'arrondissement
Zoé Angelopoulos